



CONSEIL SUPÉRIEUR
DES PROGRAMMES

Histoire des arts

Classe de seconde, enseignement optionnel



CONSEIL SUPÉRIEUR
DES PROGRAMMES

Histoire des arts, enseignement optionnel, classe de seconde.

Préambule commun aux enseignements artistiques optionnels en classe de seconde

Les enseignements artistiques proposés au lycée s'inscrivent dans la continuité des enseignements artistiques suivis au collège dans le cadre des enseignements obligatoires (arts plastiques, éducation musicale et chant choral, éducation physique et sportive) et avec les expériences menées dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (ateliers de pratique artistique, association sportive, etc.). En classe de seconde, les élèves qui le souhaitent peuvent continuer de développer cette dimension artistique, composante de leur formation générale. Ils ont le choix entre les arts du cirque, les arts plastiques, le cinéma-audiovisuel, la danse, l'éducation musicale, l'histoire des arts, le théâtre.

Les enseignements optionnels correspondants visent à susciter le plaisir que procurent la pratique artistique dans la pluralité de ses formes, la découverte, la création, l'étude, la recherche et la réflexion sur les œuvres d'hier et d'aujourd'hui. Ils conduisent les élèves à percevoir et apprécier le rôle, la valeur et la vitalité des arts dans les sociétés du passé comme dans le monde actuel. Ils leur offrent la possibilité de développer, par la rencontre des œuvres et des artistes, un regard sensible, éclairé et critique sur le monde, d'affiner leur jugement esthétique, d'acquérir des compétences et connaissances techniques, artistiques et culturelles dans chacun des domaines artistiques proposés.

En classe de seconde, les enseignements artistiques s'inscrivent pleinement dans la formation générale du lycéen. Ils visent également à éclairer chaque élève sur les choix qu'il doit effectuer en cours d'année en vue de son entrée en cycle terminal. Ils participent ainsi à la construction du projet personnel de formation et d'orientation de l'élève.

Selon des équilibres variables liés à la nature spécifique de chaque domaine étudié, les programmes définissent les compétences visées et les objets d'étude ; ils identifient les principales situations d'enseignement tout en laissant aux professeurs la liberté d'adapter l'organisation et la progression pédagogiques aux capacités variées des élèves et à leurs attentes particulières. Selon des modalités qui leur sont propres, les enseignements artistiques tirent parti des ressources de l'établissement et des partenaires culturels. Ils peuvent s'appuyer sur les dispositifs complémentaires relevant de l'éducation artistique et culturelle.

Préambule spécifique à l'enseignement optionnel d'histoire des arts en classe de seconde

Située au carrefour de nombreux champs de connaissances, l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique fondé sur l'approche codisciplinaire, par plusieurs professeurs, des œuvres et des formes créées par des hommes, des femmes ou des groupes humains dans un contexte historique, culturel et géographique donné, mais susceptibles d'avoir au présent des effets intellectuels, spirituels et esthétiques. Cet enseignement donne conscience aux élèves de la façon dont les arts, depuis les temps les plus reculés, constituent un fait anthropologique majeur, une nécessité de toutes les sociétés humaines et une richesse pour tous les individus. Il leur permet de comprendre les œuvres d'art non comme des représentations de la réalité mais comme des interprétations, détournements ou remises en cause de celle-ci.

Pour inscrire les élèves dans la perspective d'une relation autonome aux œuvres et aux formes artistiques qui les ouvre aux autres, l'acquisition d'un corpus de connaissances est indispensable. Celle-ci s'appuie sur une expérience esthétique et sur une démarche de questionnement aussi larges que possible des œuvres et des formes artistiques. L'histoire des arts apprend aux élèves à voir, à entendre, à expérimenter sensiblement ces œuvres et ces formes artistiques, afin de mieux penser le monde qui les entoure et de devenir des citoyens autonomes et critiques dans une société saturée d'images, de sons, et de traces du passé, dont ils seront les dépositaires.

Tenant compte des acquis antérieurs des élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire, l'histoire des arts au lycée porte sur les grandes formes d'expression artistique qui constituent le patrimoine et l'actualité artistiques de l'humanité, en France et dans le monde : arts visuels (peinture, sculpture, photographie, estampe, dessin, illustration et bande dessinée, etc.), architecture, design, arts décoratifs, , urbanisme et art des jardins, , musique, cinéma, danse, arts du spectacle, etc. Elle tisse des liens étroits avec la culture littéraire portée par l'enseignement des lettres. Elle permet ainsi la constitution d'un ensemble partagé de références artistiques à valeur universelle. Elle favorise également l'éveil d'une sensibilité avertie grâce à la familiarité avec les œuvres et les formes artistiques disponibles concrètement dans l'environnement immédiat de chacun.

L'enseignement de l'histoire des arts au lycée est confié à une équipe de professeurs de différentes disciplines (arts plastiques, musique, histoire et géographie, lettres, philosophie,

langues, etc.) titulaires de la certification complémentaire en histoire de l'art ; un membre de l'équipe en assure la coordination. Cette équipe associe à la mise en œuvre de cet enseignement l'intervention d'institutions et d'acteurs culturels (archéologues, architectes, chercheurs, restaurateurs, historiens de l'art, des arts du spectacle, de la musique, du cinéma, chorégraphes, conservateurs, metteurs en scène, musiciens, plasticiens, galeristes, etc.). Le lien avec le patrimoine local et régional, révélateur des grands courants artistiques, favorise une démarche d'appropriation consciente du patrimoine qui participe à la construction d'une identité et d'une citoyenneté contemporaines.

L'enseignement s'appuie sur le partenariat avec des institutions et des services culturels (musées, centres d'art, théâtres, opéras, salles de concert, bibliothèques, archives, etc.), ainsi qu'avec des structures ou associations habilitées. Dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement, le conventionnement avec un musée ou une structure patrimoniale peut, sans exclusive, concrétiser et pérenniser ce partenariat.

Située au carrefour de nombreux champs de connaissances, l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique fondé sur une approche co-disciplinaire des œuvres et des formes créées par des hommes et des femmes ou des groupes humains dans un contexte historique, culturel et géographique donné, mais susceptibles d'avoir au présent des effets intellectuels, spirituels et esthétiques. Cet enseignement donne conscience aux élèves de la façon dont les arts, depuis les temps les plus reculés, constituent un fait anthropologique majeur, une nécessité de toutes les sociétés humaines et une richesse pour tous les individus. Il leur permet de comprendre les œuvres d'art non comme des représentations de la réalité mais comme des interprétations, détournements ou remises en cause de celle-ci.

Afin de permettre une relation autonome aux œuvres et aux formes artistiques, la constitution d'un capital de connaissances est indispensable. Celle-ci s'appuie sur une expérience esthétique et sur une démarche de questionnement aussi large que possible des œuvres et des formes artistiques. L'histoire des arts apprend aux élèves à voir, à entendre, à expérimenter de façon sensible ces œuvres et ces formes artistiques, afin de mieux penser le monde qui les entoure et de devenir des citoyens autonomes et critiques dans une société saturée d'images, de sons, de mouvements et de traces du passé.

Tenant compte des acquis antérieurs des élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire, l'histoire des arts au lycée porte sur les grandes formes d'expression artistique qui constituent le patrimoine et l'actualité artistiques de l'humanité, en France et dans le monde : arts visuels (peinture, sculpture, photographie, estampe, dessin, illustration et bande dessinée, etc.), architecture, urbanisme et art des jardins, arts décoratifs et design, cinéma, danse, musique, arts du spectacle, etc. Elle permet la constitution d'un ensemble partagé de références artistiques à valeur universelle, ainsi que l'éveil de la sensibilité grâce à la familiarité avec les œuvres et les formes artistiques disponibles dans l'environnement immédiat de chacun.

Compétences travaillées

Les objectifs généraux de cet enseignement pour la formation des élèves peuvent être regroupés en trois grands champs de compétences :

- des compétences d'ordre esthétique, relevant d'une éducation de la sensibilité :
 - se familiariser avec les lieux artistiques et patrimoniaux par une fréquentation la plus régulière possible et par l'acquisition des codes et comportements ;
 - développer des attitudes qui permettent d'ouvrir sa sensibilité à l'œuvre d'art ;
 - développer des liens entre rationalité et émotion.

- des compétences d'ordre méthodologique, qui relèvent de la compréhension de l'œuvre d'art :
 - avoir conscience des interactions entre le caractère artistique et les autres dimensions de l'œuvre (son format, son matériau, sa fonction, sa portée symbolique) ;
 - distinguer des types d'expression artistique, avec leurs particularités matérielles et formelles, leur rapport au temps et à l'espace ; établir ainsi des liens et distinctions entre des œuvres diverses, de même époque ou d'époques différentes, d'aires culturelles communes ou différentes ;
 - comprendre la différence entre la présence d'une œuvre, le contact avec elle et l'image que donne d'elle une reproduction, une captation ou un enregistrement ;

- des compétences d'ordre culturel, destinées à donner à l'élève les repères qui l'aident à construire son autonomie d'amateur éclairé :
 - connaître une sélection d'œuvres emblématiques du patrimoine mondial, de l'Antiquité à nos jours, comprendre leur genèse, leurs codes, leur réception et les raisons pour lesquelles elles continuent à faire sens et à nous toucher aujourd'hui ;
 - posséder des repères culturels liés à l'histoire et à la géographie des civilisations, qui permettent une conscience des ruptures, des continuités, des transformations et des échanges ;
 - maîtriser un vocabulaire permettant d'exprimer un point de vue personnel argumenté, raisonné et documenté.

À l'issue de la classe de seconde, l'élève a acquis un socle de connaissances artistiques et d'outils méthodologiques lui permettant de comprendre son environnement culturel ainsi que des cultures artistiques différentes. Il est ainsi capable :

- de reconnaître la valeur artistique du patrimoine de proximité et de le mettre en relation avec le patrimoine mondial ;

- de rédiger un écrit ou d'exposer à l'oral la description organisée et le commentaire contextualisé – à la fois historiquement, culturellement et géographiquement – d'œuvres artistiques ;
- d'appréhender de façon critique les différentes cultures sensibles (visuelle, auditive, etc.) et de la partager à travers un discours personnel.

Situations et repères pour l'enseignement

■ Situations

Les professeurs placent au cœur de leur travail le contact direct avec les œuvres, dans leur matérialité et leur environnement, afin de favoriser une approche sensible et subjective tout en mettant celle-ci en tension avec des analyses historiques, distanciées et diverses.

Toute interprétation et toute mise en contexte supposent nécessairement trois étapes préalables :

- comprendre comment une œuvre est réalisée ;
- en faire l'expérience concrète ;
- la décrire.

Au cours de l'année scolaire, les élèves doivent :

- étudier de manière approfondie au moins une œuvre d'art visuel originale, non sous forme de reproduction mais devant celle-ci ;
- visiter au moins un bâtiment ou un ensemble architectural ;
- assister au moins à un spectacle ou à un concert.

Le professeur insiste sur les outils méthodologiques disponibles, non pas à travers un propos abstrait mais toujours par l'exemple. Chaque œuvre ou forme artistique peut ainsi être saisie selon cinq modalités :

- ses conditions de réalisation ;
- son auteur (ou l'anonymat ou le caractère collectif de celui-ci) ;
- son contexte socio-historique de création (y compris son inscription dans un processus de commande ou de marché) ;

- sa diffusion et sa circulation (de son apparition à sa situation actuelle) ;
- sa réception passée et présente (en explicitant la façon dont nos appréciations sont influencées par celles des générations antérieures).

Avec l'aide des professeurs documentalistes, les élèves sont invités à exploiter les ressources documentaires disponibles, en particulier celles offertes par les technologies de l'information et de la communication. Ils sont initiés à l'identification, à la critique et à la hiérarchisation des sources documentaires.

En histoire des arts, le plaisir fait partie intégrante du rapport aux œuvres. Pour cela, l'élève doit pouvoir faire des choix. Apprendre à justifier ceux-ci passe autant par une approche raisonnée que par une approche sensible. Ainsi, la position adoptée à l'égard des objets d'étude, quels qu'ils soient, articule en permanence l'acquisition de connaissances et l'expression distanciée du ressenti et des impressions de chacun. L'élaboration progressive du questionnement et l'appropriation des savoirs s'effectue par l'apprentissage du discours oral ou écrit sur l'art, enrichi par tout type de commentaire et de matériau visuel, sonore ou audiovisuel.

■ Repères pour l'enseignement

Le programme de l'enseignement de seconde est organisé autour de deux entrées complémentaires : un projet partenarial à réaliser par les élèves à partir de la fréquentation de lieux ou d'institutions patrimoniaux ou culturels locaux et un ensemble de foyers chronogéographiques couvrant différents domaines artistiques.

■ Réalisation d'un projet collectif

Cette partie du programme, qui peut être articulée à un ou plusieurs des foyers chronogéographiques étudiés, occupe au moins quinze heures, et vingt heures au plus, évaluation et sorties non comprises. Elle favorise l'autonomie et l'engagement personnel des élèves par la réalisation d'un projet.

Les élèves sont répartis en petits groupes, chacun ayant une responsabilité propre dans le cadre d'un projet de classe. Celui-ci repose sur des visites ou rencontres réalisées à proximité de l'établissement : exposition, visite d'un musée ou bien d'un lieu patrimonial, ou encore d'une institution culturelle, rencontre des acteurs ou des artistes qui y sont associés. Ces rencontres favorisent la découverte de domaines aussi variés que la conservation, la restauration, l'archéologie, la recherche et la diffusion des œuvres, mais aussi la création artistique, l'urbanisme et l'architecture, la scénographie d'exposition ou la muséographie, afin d'éprouver les pratiques de ces professionnels dans les différents domaines artistiques et

culturels. Il sera accordé une importance particulière à la fréquence des échanges avec les structures de proximité.

Le projet peut s'inscrire dans une des opérations nationales pilotées par le ministère de la Culture, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale (par exemple « La Classe, l'œuvre »), ou des opérations régionales en partenariat avec les services académiques.

Il est vivement recommandé de fonder cette action sur l'appétence des élèves pour recourir le plus possible à leur initiative et, ainsi, construire leur confiance en eux-mêmes et susciter leur engouement.

Il convient de privilégier les activités qui requièrent l'implication de l'élève en tant que médiateur et passeur de connaissances, dans la continuité de l'enseignement de l'histoire des arts au collège :

- prendre part à un débat sur des œuvres d'art et objets patrimoniaux ;
- contribuer à la réalisation d'une exposition, matérielle ou virtuelle : conception, scénographie, notice de catalogue ou cartel pour les œuvres exposées ;
- présenter à un public varié des œuvres, un monument, un bâtiment ;
- préparer la visite d'une exposition ou d'une manifestation à l'intérieur du lycée pour d'autres groupes, des parents ou des groupes d'élèves des cycles précédents ;
- créer, individuellement ou collectivement, des formes numériques rendant compte de manière imaginative d'un événement, d'une expérience artistique, de la rencontre avec des œuvres d'art ou d'un espace patrimonial : micro-fictions, mises en scène graphiques de documents numérisés, informations supplémentaires par QR-codes, etc.

■ Étude de foyers chrono-géographiques

Cette partie du programme a pour objectif de faire acquérir aux élèves des repères et des connaissances sur l'ensemble des grandes époques artistiques emblématiques de l'histoire des arts. Celles-ci sont organisées en foyers chrono-géographiques recoupant cinq périodes historiques. La notion de foyer prend en compte l'ensemble des expressions artistiques produites de manière synchronique dans un contexte donné, en incluant les circulations et les échanges.

L'équipe aborde obligatoirement chacune des cinq périodes déterminées ci-dessous à travers un foyer qu'elle choisit pour chaque période, dans la liste donnée. Deux des cinq foyers étudiés sont obligatoirement extérieurs à la France métropolitaine, à l'Europe et aux États-Unis, afin de favoriser une articulation entre le proche et le lointain, le familier et l'étranger, et de donner leur part aux circulations et confrontations culturelles.

Les cinq foyers ainsi choisis sont étudiés chronologiquement ou non, mais dans les strictes limites géographiques et temporelles définies par le programme. L'équipe garde à l'esprit qu'elle traite d'un foyer artistique, non d'une période historique ni d'un ensemble disparate

d'œuvres d'art : les objets d'étude abordés sont des œuvres et formes artistiques entretenant entre elles des liens plus ou moins étroits, qui ne sont jamais instrumentalisées en illustration d'une histoire événementielle, politique ou sociale, laquelle peut néanmoins être convoquée à titre contextuel.

Une liste d'œuvres de référence, à placer en regard de celles accessibles localement, peut être proposée pour chacun des foyers ; elle ne saurait avoir d'autre valeur qu'indicative, chaque équipe enseignante étant à même de définir un corpus d'œuvres pertinent pour les élèves et relevant de domaines artistiques variés. Autant que faire se peut, le choix des foyers tient compte de la possibilité d'accéder à des œuvres ou objets dans l'environnement proche de l'établissement.

Une période minimale de neuf heures (trois semaines) est consacrée à l'étude de chaque foyer, hors sorties et temps d'évaluation.

Période 1 : des origines des arts au V^e siècle

- le Périgord au Paléolithique supérieur, - 35 000 à - 10 000 ;
- l'Égypte de la XVIII^e dynastie, du XVI^e au XIII^e siècle av. JC ;
- Babylone, du XII^e au VI^e siècle av. JC ;
- la Grèce classique, V^e et IV^e siècles av. JC ;
- la Chine des Han, du III^e siècle av. JC au III^e siècle ;
- la Rome impériale, du I^{er} siècle av. JC au III^e siècle.

Période 2 : du IV^e au XVI^e siècle

- Byzance, du IV^e au XII^e siècle ;
- Al-Andalus, du VIII^e au XV^e siècle ;
- Angkor, du IX^e au XV^e siècle ;
- une province française, du IX^e au XIV^e siècle ;
- le Yucatan, du XI^e au XVI^e siècle ;
- Florence, du XIV^e au XVI^e siècle ;
- les Flandres, XV^e et XVI^e siècles.

Période 3 : du XVI^e au XIX^e siècle

- Venise ou Rome, du XVI^e au XVIII^e siècle ;
- le royaume de Bénin, du XVI^e au XVIII^e siècle ;
- les châteaux royaux français, du XVI^e au XVIII^e siècle ;
- l'Inde moghole, du XVI^e au XVIII^e siècle ;
- les Pays-Bas, XVII^e siècle ;
- l'Allemagne et l'Europe centrale romantiques, du XVIII^e au XIX^e siècle.

Période 4 : du XIX^e au XX^e siècle

- l'Afrique du Nord, XIX^e siècle ;

- la vallée de la Seine, 1830-1900 ;
- le pays dogon (avec points de vue rétrospectifs remontant aux XIV^e et XV^e siècles) ;
- les Antilles et/ou la Réunion ;
- Moscou et Saint-Pétersbourg, 1870-1932 ;
- Paris, 1905-1937 ;
- New York, 1945-1970.

Période 5 : depuis 1960

- Londres, 1960-1980 ;
- Berlin, depuis 1989 ;
- Dakar ;
- une capitale régionale française ;
- Shanghai, depuis 1989 ;
- Tokyo.

Attendus et évaluation

L'évaluation en histoire des arts accompagne les apprentissages, tant à l'écrit qu'à l'oral, en intégrant les supports numériques. Des bilans réguliers sont également proposés, qui gagnent à être conçus et corrigés le plus souvent possible de façon collégiale.

Il est recommandé d'inciter les élèves à tenir un carnet de bord, en particulier dans le cadre du projet, où il rend compte de ses activités et de ses choix. Ce carnet de bord peut être électronique et prendre les formes les plus diverses (blog, webradio, etc.). Il peut intégrer prise de notes, photographies, croquis, enregistrements sonores, etc. Le carnet de bord n'est pas évalué en tant que tel mais fournit à l'élève le matériau d'exposés ou de dossiers qui peuvent être évalués.

Dans le cadre du projet inscrit au programme, les élèves, bien que travaillant en groupe, sont évalués individuellement.

Les critères d'évaluation incluent, entre autres, la capacité de l'élève à :

- utiliser un vocabulaire pertinent lié à un foyer chrono-géographique et à ses enjeux ;
- utiliser à bon escient un lexique propre à chacun des différents arts ;
- établir des relations fondées entre des œuvres issues d'un même foyer ;
- formuler des différences entre plusieurs œuvres ou formes artistiques ayant apparemment le même thème ;

- maîtriser des repères chronologiques et géographiques pour comprendre une œuvre dans son contexte ;
- participer à la construction et au développement d'un projet pouvant donner lieu à une présentation ;
- appréhender les phénomènes artistiques d'aujourd'hui à la lumière de l'évolution des arts, des techniques et des sociétés des siècles passés.